

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Cône Sud

Argentine, Chili, Paraguay, Uruguay

Une publication du Service Economique Régional de Buenos Aires

En collaboration avec le Service économique de Santiago

Du 28 juin au 11 juillet 2024

Argentine – Inauguration de l'usine d'Eramet : premier producteur français et européen à entrer dans la course au lithium argentin

Le groupe minier français Eramet a inauguré le 3 juillet sa première usine d'extraction directe de lithium dans le salar Centenario-Ratones, une prouesse technologique sur un plateau andin isolé, à 4 000 m d'altitude. Il s'agit du 4^{ème} projet d'extraction de lithium de l'Argentine, qui pourrait devenir l'un des plus grands projets au monde. Cet événement était précédé du séminaire international "Relite" sur le lithium, organisé par l'Ambassade de France et la Délégation de l'Union européenne et qui s'est tenu les 1^{er} et 2 juillet dans la province de Jujuy. Cette importante séquence, qui a réuni les principaux acteurs du secteur, permet à la France de se positionner comme un acteur clé du développement de la filière du lithium en Argentine

LE CHIFFRE A RETENIR

800 MUSD

Investissement total dans l'usine d'Eramet

L'inauguration a été marquée par la présence de personnalités politiques de premier plan, dont la ministre des Affaires étrangères Diana Mondino, le secrétaire d'État aux Mines Luis Lucero, le Délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS) Benjamin Gallezot, et les ambassadeurs de France et de Chine. Cette usine utilise un procédé d'extraction directe du lithium (DLE), une technologie de pointe qui se veut plus respectueuse de l'environnement et plus efficace que la méthode traditionnelle d'évaporation. Avec un investissement de 800 MUSD, partagé avec le partenaire chinois Tsingshan, ce projet pourrait devenir l'un des plus importants au monde, exploitant des ressources estimées à 15 Mt sur une durée de 40 ans. Actuellement, 1600 personnes travaillent à la construction du site, dont 80 % proviennent de la province de Salta. Une fois en phase de production, l'usine devrait maintenir environ 350 emplois. La production devrait démarrer en novembre 2024, avec une capacité annuelle de 24 000 t LCE, soit l'équivalent de 600 000 véhicules électriques par an. Les premières ventes cibleront principalement le marché asiatique, la Chine représentant 80 % de la production de batteries de lithium, suivie de la Corée et du Japon. Les exportations vers l'UE suivront à mesure que les gigafactories européennes seront opérationnelles.

Eramet envisage déjà une seconde phase d'investissement visant une production de 30 000 t LCE par an supplémentaires. Une nouvelle usine pourrait donc voir le jour dans le salar, à 70km de la première. Eramet a déjà engagé les premières études et envisage de lancer la construction début 2025. Cette expansion devrait être facilitée par le Régime d'Incitations aux Grands Investissements (RIGI), un dispositif phare prévu dans la « Ley de Bases » publiée le 8 juillet dernier au bulletin officiel, première loi que le gouvernement a réussi à faire passer après six mois de discussions au Congrès. Le RIGI prévoit en effet des incitatifs fiscaux, douaniers et cambiaires pour encourager les grands projets d'investissement. L'adhésion à ce régime permettrait de garantir à cette seconde phase du projet « Centenario Ratones » le libre accès aux devises issues de l'exportation de façon progressive, et jusqu'à 100 % à partir de la 4^{ème} année de sa mise en service, condition fondamentale à la poursuite des investissements dans le pays.

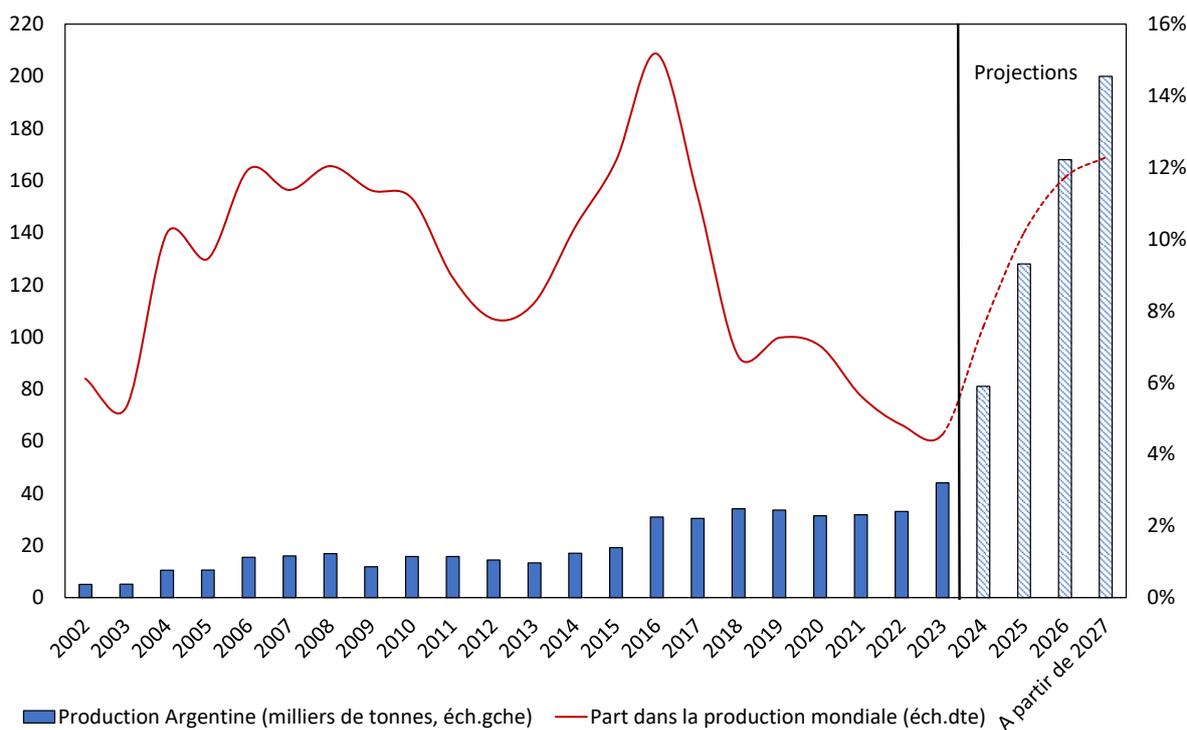
4^{ème} projet d'extraction du pays, l'usine d'Eramet marque un jalon pour le développement de la filière du lithium en Argentine, source de croissance et d'exportations. En effet, le Secrétariat aux Mines estime que la production de lithium devrait presque doubler en 2024, avec une production estimée à 81 000 t LCE – contre 44 000 t LCE en 2023 – pour atteindre plus de 200 000 t LCE en 2028 (cf. graphique ci-dessous). La réussite de ces initiatives dépendra de la stabilité macroéconomique et de la mise en œuvre des réformes promises par le gouvernement argentin.



Site de l'usine de lithium d'Eramet à Salta, Argentine

Graphique de la semaine

Argentine – Evolution de la production de lithium



Note de lecture: Après plusieurs années de stagnation en raison d'une situation macroéconomique instable, la production de lithium en Argentine repart à la hausse en 2023 et pourrait doubler dès la fin 2024 grâce à la mise en service du projet, « *Cauchari-Olaroz* », 3ème site de production du pays. Le projet « *Centenario Ratonés* » d'Eramet, 4ème projet d'extraction du pays, avec les quatre autres projets actuellement en construction, permettraient de passer à plus de 200 000 tonnes par an dès 2027-2028.

Sources : Sous-secrétaire au développement minier, Bourse du Commerce de Rosario, Institut d'études géologiques des Etats-Unis, Statista, SER de Buenos Aires

Principaux indicateurs macroéconomiques

		Argentine	Chili	Paraguay	Uruguay
Derniers chiffres annuels					
Croissance du PIB réel	2023	-1,6%	0,2%	4,7%	0,4%
Inflation (fin de période)	2023	211,4%	3,9%	3,7%	5,1%
Solde budgétaire (% du PIB)	2023	-4,3%	-2,5%	-4,5%	-3,1%
Dettes publique (% du PIB)	2023	154,4%	39,4%	40,3%	60,3%
Solde courant (% du PIB)	2023	-3,5%	-3,6%	0,2%	-3,9%
Dettes extérieure (% du PIB)	2023	113,7%	73,1%	32,6%	67,2%
Prévisions et anticipations					
Inflation (fin de période) - Agents économiques	2024	161,3%	3,8%	4,0%	5,4%
Croissance du PIB réel - FMI	2024	-2,8%	1,9%	3,8%	3,7%
Croissance du PIB réel - Agents économiques	2024	-3,5%	2,5%	3,8%	3,5%
Croissance du PIB réel - FMI	2025	5,0%	2,5%	3,8%	2,9%
Croissance du PIB réel - Agents économiques	2025	3,4%	2,0%	4,0%	2,5%
Pour mémoire					
PIB nominal (Mds USD)	2023	655	335	43,8	77,2
Population (millions)	2023	46,7	19,9	7,5	3,6

Sources : FMI, Instituts statistiques nationaux, Banques centrales nationales, Our World in Data, SER Buenos Aires

ARGENTINE

Approbation de la *Ley de Bases* et du paquet fiscal : une avancée majeure pour l'Exécutif

Après plus de 6 mois d'intenses débats au Congrès, la *Ley de Bases* et le paquet fiscal ont finalement été approuvés le 27 juin, puis mis en vigueur le 8 juillet : J.Milei a enfin réussi son tour de force pour faire passer sa première loi. Le cheminement de la *Ley de Bases*, loi multiple ayant pour objectif la réforme structurelle du pays, a mis en évidence les difficultés de l'exécutif à manœuvrer au Congrès, son parti ne disposant que de 38 députés (sur 257) et 7 sénateurs (sur 72). Présentée fin décembre et contenant 664 articles, la loi initiale a été largement détricotée au fil du débat parlementaire, avec notamment le choix de faire voter, à part, la réforme fiscale. Alors que le gouvernement pensait avancer rapidement suite à une première approbation en février en commission, il a ensuite essuyé des échecs politiques successifs, le texte naviguant entre le Sénat et la Chambre des députés, dans un bras de

fer entre l'exécutif, les partis d'opposition et les gouverneurs des Provinces.

Au final, si le texte ne compte plus que 238 articles, il est loin d'être vidé de sa substance, et pourrait avoir des effets rapides sur la structure économique, mais aussi la gouvernance du pays. En effet, sur le front politique, outre la crédibilité obtenue par cette bataille politique remportée, c'est surtout l'approbation d'un état d'urgence administratif et économique pour une durée d'un an, qui devrait permettre à J.Milei d'accélérer sa transformation du pays. Cet état habilite l'exécutif à s'arroger des pouvoirs spéciaux, de nature législative, dans certains domaines, sans respecter toutes les procédures administratives ou sans avoir l'aval du Congrès national. Elle prévoit plusieurs mesures d'envergure visant à limiter l'intervention de l'Etat et encourager une économie de marché :

- Une réforme de l'Etat pour réduire sa place dans l'économie et la société, à travers la modification et la suppression de certains organismes publics et agences décentralisées d'une part, et la privatisation d'entreprises publiques d'autre part ;

- La création du Régime d'Incitations aux Grands Investissements (RIGI), qui devrait permettre d'attirer de nouveau les entreprises étrangères, à travers des incitations fiscales, douanières et cambiales pour celles souhaitant investir dans les secteurs clés de l'économie argentine.
- Un changement de paradigme dans le secteur de l'énergie en réduisant les barrières administratives et interdit toute intervention de l'Etat dans la fixation des prix.
- Une flexibilisation du marché du travail, avec, entre autres, l'introduction des blocages syndicaux comme motifs de licenciement, la modification du système d'indemnisation, ainsi que l'augmentation de la période d'essai.

Initialement incorporé dans la Ley de Bases, le paquet fiscal a été présenté distinctement au Congrès et propose des mesures visant à conforter l'objectif d'équilibre budgétaire en 2024 par le biais de la modification du système fiscal. Il apporterait ainsi 0,4 % du PIB à l'ajustement nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire selon le FMI. Ce projet prévoit une réforme de plusieurs types d'imposition, dont surtout le rétablissement de l'impôt sur le revenu (*ganancias*).

L'activité économique peine à se redresser

Après un fort repli de l'activité économique au premier trimestre 2024 (-5,1 % en g.a et -2,6 % en v.t), celle-ci éprouve des difficultés à se redresser depuis avril, en témoigne l'estimateur mensuel d'activité économique de l'INDEC pour ce même mois (-1,7 % en g.a et -0,1 en v.m contre -8,3 % et -1,0 % en mars), remettant, à ce stade, le pari d'une reprise en V attendue par J.Milei. Si les résultats de la production industrielle et de la construction sont en légère amélioration, l'activité de ces secteurs reste très dégradée. Par rapport à l'année dernière, ces secteurs d'activités sont en forte contraction (respectivement -14,8 % et -32,6 %). La dynamique mensuelle pointe une légère amélioration, la construction se relève depuis la chute de mars (-16,2 % en v.m) et a crû de 6,2 % en v.m en mai grâce à un effet de base, mais reste très en deçà de son niveau de 2023. L'industrie manufacturière continue d'afficher un chiffre négatif en variation mensuelle (-0,2 %) et l'activité minière, l'un des seuls secteurs qui contribuaient

positivement à la croissance économique, s'essouffle (+7,7 % en g.a et -0,2 % en v.m).

L'ajustement de l'économie appliqué par l'Exécutif a exacerbé une récession courante depuis 2023, et qui s'est aggravée directement après la baisse drastique des dépenses publiques, la dévaluation du peso et le pic inflationniste des premiers mois.

Mais si l'économie a touché le fond au T1 2024 et que de meilleures performances sont attendues au T2 et T3 (prévisions de -0,3 % et +0,5 % selon l'enquête REM de la Banque centrale), les signaux ne pointent pour l'instant pas vers la reprise en V tant attendue par le gouvernement, et qui suppose un rebond très marqué une fois que le point le plus bas ait été atteint. En parallèle, la demande continue de subir les conséquences de l'ajustement. Les ventes en supermarchés ont baissé de 13 % entre janvier et avril dans le sillage de la hausse de l'inflation (71,9 % sur la même période) et d'une perte du pouvoir d'achat. Sur l'année, la contraction sera très marquée, avec une croissance prévue à -3,5 % selon le FMI.

CHILI

Entrée en vigueur de la dernière revalorisation du salaire minimum chilien

Le salaire minimum brut mensuel est désormais de 500 000 CLP à compter du 1^{er} juillet 2024, soit environ 530 USD, pour tous les salariés entre 18 et 65 ans, selon le décret suprême n° 727 publié le 28 juin 2024. En retirant les cotisations sociales, le salaire minimum net est de 412 000 CLP (437 USD). La mesure doit bénéficier à 800 000 travailleurs, soit 9,4 % de la population active. En deux ans, le salaire minimum passe ainsi de 350 000 à 500 000 CLP, soit une hausse de 42,9 % (20 % en termes réels). Il s'agit de la plus forte augmentation enregistrée dans le pays depuis 29 ans.

L'augmentation du salaire minimum était une promesse de campagne du candidat Boric à la présidentielle de 2021, en réponse à la crise sociale de 2019 (« estallido social ») permettant à tous les salariés de bénéficier d'un revenu supérieur au seuil de pauvreté. Le salaire minimum a été augmenté à

trois reprises depuis le 1^{er} mai 2023 : de 410 000 à 440 000 pesos chiliens, puis à 460 000 en septembre 2023, pour enfin atteindre 500 000 pesos chiliens depuis le 1^{er} juillet 2024.

La loi prévoyait également la compensation partielle et temporaire de ces hausses du salaire minimum pour les petites et moyennes entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 UF (Unidad de Fomento), soit 4,1 M USD (art. 8 et s.).

Ainsi, les microentreprises qui le demandent recevront une subvention mensuelle (« *Subsidio al Sueldo Mínimo para Mipymes* ») de 39 USD par travailleur, les petites entreprises une subvention de 25 USD par travailleur et les moyennes entreprises de 13 USD. Les fondations et organismes à but non lucratif sont également éligibles.

La loi prévoit également l'indexation du salaire minimum sur l'inflation. A compter du 1^{er} juillet 2024, le salaire minimum sera réévalué annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, tel que mesuré par l'Institut national de statistiques (art. 1, al. 5). Au 1^{er} janvier 2025, une nouvelle augmentation devrait donc avoir lieu en fonction de l'inflation constatée entre juillet et décembre 2024.

Augmentation du tarif réglementé de l'électricité après cinq ans de gel tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2024

Le tarif réglementé de l'électricité connaît une hausse importante à compter du 1^{er} juillet 2024. Le décret publié le 5 juillet par le ministère de l'Énergie prévoit trois hausses tarifaires entre juillet 2024 et janvier 2025. Au niveau national, l'augmentation moyenne sera de 20 % pour les consommateurs de moins de 180 kWh/mois, de 36 % pour ceux de moins de 400 kWh et de 30 % pour ceux de plus de 400 kWh mensuels.

Cette augmentation intervient après cinq ans de gel des tarifs réglementés de l'électricité. Les lois « PEC I » (n° 21.185), promulguée le 30 octobre 2019, à la suite de l'estallido social, et « PEC II » (n° 21.472), promulguée le 19 juillet 2022, avaient instauré des mécanismes transitoires de

stabilisation des prix de l'électricité pour les clients soumis au tarif réglementé, avec la création d'un Fonds de stabilisation des tarifs. La dette énergétique était estimée à 3 MUSD par le professeur Humberto Verdejo, de l'Université du Chili depuis 2019. L'augmentation des tarifs doit donc bénéficier directement aux producteurs et distributeurs d'électricité, par l'augmentation de leur chiffre d'affaires, ainsi qu'indirectement à l'État par le biais des taxes (accises, TVA, taxes de financement du réseau...) et des impôts sur la production et, le cas échéant, les bénéfices. Le décret ne parvient toutefois pas à actualiser entièrement le prix de l'électricité et maintient un décalage de six mois.

Cette augmentation affectera les foyers chiliens de manière variable selon leur localisation et leur consommation d'électricité. Pour les consommateurs aux dépenses mensuelles supérieures à 70 USD, la hausse pourrait atteindre 39 % à Santiago, 51 % à Copiapó et 37 % à Puerto Montt. L'augmentation tarifaire est due à la hausse du coût de l'énergie (environ 70 %), des coûts de distribution (20 %) et des charges de transmission (10 %), selon la Commission nationale de l'énergie.

L'augmentation pourrait même atteindre 60 % d'ici 2025, selon le département de génie industriel de l'université du Chili. Plusieurs facteurs expliquent la hausse des prix de l'électricité : le gel des contrats avec les producteurs d'électricité, l'inflation, la hausse du cours du dollar américain. En sus, le manque d'investissement et le retard dans la construction de nouvelles lignes de transport d'électricité conduirait à un déficit d'énergie. Cette énergie perdue impacte la transition énergétique du Chili.

Le président de la Société des entreprises minières (Sonami), Jorge Riesco, s'est opposé à ce que cette augmentation puisse être compensée par certaines grandes entreprises fortement consommatrices d'électricité, comme les entreprises minières, indiquant que cette « double hausse » affecterait grandement la rentabilité de nombreux projets.

Un mécanisme transitoire de protection des foyers les plus vulnérables (« subsidio de luz ») était prévu par les lois PEC sous forme de réduction sur les factures d'électricité. Le Gouvernement a annoncé

déposer un projet de loi afin de tripler le nombre de bénéficiaires de cette subvention, pour atteindre 1,5 M de foyers, soit 3 M de foyers.

PARAGUAY

Le FMI souligne la relative stabilité économique du pays

Le Conseil d'administration du FMI a conclu le 26 juin 2024 la consultation au titre de l'article IV, la troisième revue au titre de l'instrument de coordination des politiques (ICP) et la première revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la viabilité (FSR) pour le Paraguay. Après une économie presque à l'arrêt en 2022 (+0,2 %), le Paraguay a renoué avec la croissance en 2023, tirée par les contributions des secteurs primaires (agriculture, élevage), l'industrie (électricité) et le rebond de la consommation du commerce extérieur. Les pressions inflationnistes ont diminué, en ligne avec la cible de 4,0 % de la Banque centrale. Le compte courant était excédentaire (+0,2 %), attribué à de solides résultats des exportations, tandis que le guarani maintenait une relative stabilité avec des réserves de change adéquates (6,6 mois d'importations).

Dans le cadre du programme ICP, deux des quatre objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints en raison de créances supplémentaires non enregistrées (0,1 % PIB) par le ministère de la santé. Certains des objectifs de réformes convenus avec le gouvernement précédent sont en révision, à savoir l'amélioration du cadre d'insolvabilité et du cadastre immobilier, et les mesures relatives à la formalisation du travail. Du côté du programme du FSR, le gouvernement s'est engagé à adopter une série de mesures d'adaptation et d'atténuation ainsi qu'à préserver et à élargir sa matrice d'énergie verte. Les trois mesures de développement durable (*loi cadre sur le changement climatique 2030*) ont été achevées et visent à développer la production d'électricité propre et à continuer de lutter contre la déforestation. Néanmoins, la dernière mesure du FSR sur le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté n'a pas été atteinte.

Le FMI salue la gestion des différents programmes menés par le gouvernement paraguayen tout en

encourageant à poursuivre les réformes soutenues dans le cadre des programmes. Ainsi, les services soulignent qu'il est crucial de reconstituer les amortisseurs budgétaires, d'assurer la viabilité du fonds de pension des fonctionnaires et de renforcer la supervision des entreprises publiques. Par ailleurs, le FMI recommande également d'améliorer le ciblage des programmes d'aide sociale, réduire les inégalités de genre, de même que le coût des services financiers, pour promouvoir une croissance durable et inclusive.

URUGUAY

Des disparités dans l'évolution du taux de chômage entre Montevideo et le reste du pays

Dans son dernier rapport sur l'emploi, l'INE souligne que le chômage a baissé de 0,5 point en mai par rapport au mois précédent, pour atteindre 8,5 %. Le taux d'emploi atteint 58,5 % (+0,2 point en v.m) et le taux d'activité est passé de 64,1 % en avril à 63,9 %. Depuis décembre 2023, le taux de chômage mensuel suivait une tendance à la hausse, atteignant en mars son plus haut niveau (9,0 %) depuis septembre 2021. Cette augmentation est intervenue dans un contexte de ralentissement de l'économie, qui au cours de ce même mois s'était contractée de 2,0 % en g.a et de 2,2 % en v.m. En 2023, le taux de chômage atteignait 8,3 % alors que l'activité économique avait été fortement impactée par la sécheresse (+0,4 % sur l'année).

Toutefois, la dynamique semble distincte dans le département de Montevideo, qui représente 50 % de l'activité économique du pays et abrite la moitié de la population uruguayenne. Si le chômage est plus faible qu'au niveau national et dans le reste du pays, il a augmenté de 0,1 point, atteignant 7,7 %. Dans le reste du pays, le chômage est passé de 9,9 % à 9,1 % en mai, et le département de Rio Negro serait le plus touché, avec un taux de chômage de 12,8 %, selon des analyses indépendantes. Cette différence pourrait être une conséquence des spécialisations sectorielles des différents départements. L'activité économique de Montevideo dépend à plus de 70 % du secteur tertiaire tandis qu'une grande partie du reste du

pays est dépendant du secteur primaire, en particulier de l'agriculture et de l'élevage. L'emploi serait donc vulnérable aux fluctuations de l'activité dans ce secteur qui dépend d'événements externes telles que les conditions climatiques et les cours internationaux des matières premières agricoles.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Ayathassen Bensaid
Service Economique Régional de Buenos Aires

Rédaction : SER de Buenos Aires, SE de Santiago

Abonnez-vous : ayathassen.bensaid@dgtresor.gouv.fr